



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 081-218101632-20250319-2025\_DEL03-DE



Séance du 19 MARS 2025

2025 / 01 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTEES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 13 Mars 2025*

Date d'Affichage : *Jeudi 13 Mars 2025*

Secrétaire de Séance : *Elizabeth ORIVES*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine  
MONNIER Laurent par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ALBERT Corine  
LAFONT Stéphanie par ROUQUETTE Françoise  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Exercice 2024 - Budget Principal - Affectation du résultat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte financier Unique 2024 du budget principal, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la ~~Commission Municipale~~ « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 12 mars 2025,

**Le Conseil Municipal,**

**Constatant** qu'au 31 décembre 2024, le compte financier unique du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent brut cumulé de fonctionnement de 3 958 276,90 € se décomposant ainsi :

\* 2 063 414,31 € correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.

\* 1 894 862,59 € correspondant à l'excédent net de fonctionnement de l'exercice 2024.

Et après constatation des restes à réaliser en recette à hauteur de 448 839,10 € et en dépense pour 3 543 409,45 €,

**DECIDE, après en avoir délibéré,**

- **D'affecter** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat brut cumulé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de 1 657 508,96 €.

- **De maintenir** le surplus, d'un montant de 2 300 767,94 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

*Pour : 33*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,**



**Elizabeth ORIVÈS**



**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*